



REFERENTIEL « CTB - ELEMENTS DE STRUCTURES EN BOIS »

ANNEXE AU REFERENTIEL GENERAL DE LA
MARQUE DE QUALITE CTB-STRUCTURES

TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE 2018



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Siège social
10, rue Galilée
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84

www.fcba.fr

DFQ 0082-05 / CTB-Éléments de structures en bois
01/01/2018 - Version 01

SOMMAIRE

1.	CTB-AB « BOIS ABOUTES »	3
2.	CTB-CI « CHARPENTES INDUSTRIALISEES »	4
3.	CTB-COB « CONSTRUCTION A OSSATURE BOIS »	5
4.	CTB-OB « OSSATURE BOIS »	6
5.	CTB-PI « POUTRES EN I »	7

1. CTB-AB « Bois Aboutés »

DROIT D'INSCRIPTION.

Pour un nouveau titulaire	1063 € HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	531 € HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 site	282 € HT
Pour un site déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	211 € HT

B. Proportionnelle au volume de bois aboutés sous marque.

€/m ³ pour les 250 premiers m ³	0,47 € HT
€/m ³ pour les m ³ compris entre 250 et 600	0,39 € HT
€/m ³ pour les m ³ au-dessus de 600	0,28 € HT

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise	53 € HT
--------------------------------------	---------

Les essais de vérification prévus dans le règlement technique seront facturés en supplément selon le tarif ci-après.

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle	1063 € HT
Visite pendant une période de suspension	1063 € HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, suivi annuel, accroissement de contrôle

Essais de flexion 4 points sur bois aboutés	757 € HT
Vérification du traitement	325 € HT

Les frais d'essais et d'études nécessaires pour certains procédés sont facturés selon le tarif général de FCBA.

2. CTB-CI « CHARPENTES INDUSTRIALISEES »

DROIT D'INSCRIPTION.

Pour un nouveau titulaire	1063 € HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	531 € HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 procédé (*)	212 € HT
Pour 2 procédés	338 € HT

B. Proportionnelle au volume de charpentes fabriquées sous marque.

€/m ³ pour les 250 premiers m ³	1,72 € HT
€/m ³ pour les m ³ compris entre 250 et 600	1,24 € HT
€/m ³ pour les m ³ au-dessus de 600	0,81 € HT

Lorsqu'une même entreprise possède plusieurs usines sous certification, les limites des tranches sont divisées par le nombre de site de production.

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise	53 € HT
--------------------------------------	---------

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle	1063 € HT
Visite pendant une période de suspension	1063 € HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, accroissement de contrôle

Vérification du traitement	325 € HT
----------------------------	----------

(*) On entend par « procédé » la marque de connecteur ou le système d'assemblage utilisé.

3. CTB-COB « Construction à Ossature Bois »

DROIT D'INSCRIPTION.

Instruction d'une demande présentée par un fabricant pour un système (*) et un seul lieu de production.

Analyse de la recevabilité du DT initial	à partir de	1063	€ HT
Analyse de la recevabilité d'un complément au DT initial	à partir de	531	€ HT
Pour un nouveau titulaire		1063	€ HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES		531	€ HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 site		320	€ HT
Pour un site déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES		251	€ HT

B. Proportionnelle au volume d'activité (€) fabriqué sous Marque.

0,128 % du CA pour les 1.5 premiers M€ de CA
0,072 % du CA pour un CA compris entre 1.5 et 4.5 M€ de CA
0,029 % du CA pour le CA au-dessus de 4.5 M€ de CA

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise		53	€ HT
--------------------------------------	--	----	------

Les essais de vérification prévus dans le règlement technique seront facturés en supplément selon le tarif ci-après.

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle		1063	€ HT
Visite pendant une période de suspension		1063	€ HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, suivi annuel, accroissement de contrôle

Essais de flexion 4 points sur bois aboutés		757	€ HT
Vérification du collage (panneaux et cadres)		757	€ HT
Vérification du traitement		325	€ HT

Les frais d'essais et d'études nécessaires pour certains procédés sont facturés selon le tarif général de FCBA.

(*) On entend par « système » les procédés ou ensembles de procédés de caractéristiques suffisamment proches pour ne faire l'objet que d'un seul dossier d'instruction. L'instruction d'un système peut donner lieu à la délivrance de plusieurs certificats de qualité distincts. Dans un même système, la redevance est due pour chaque lieu de production.

4. CTB-OB « Ossature Bois »

DROIT D'INSCRIPTION.

Instruction d'une demande présentée par un fabricant pour un seul lieu de production.

Pour un nouveau titulaire	1063	€ HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	531	€ HT
Evaluation d'un système supplémentaire simultanément à une visite	662	€ HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 site	320	€ HT
Pour un site déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	251	€ HT

B. Proportionnelle à la longueur de mur fabriqué sous Marque.

€/ml pour les 1250 premiers mètres	0,60	€ HT
€/ml pour les mètres compris entre 1250 et 2500	0,30	€ HT
€/ml pour les mètres au-dessus de 2500	0,15	€ HT

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise	53	€ HT
--------------------------------------	----	------

Les essais de vérification prévus dans le règlement technique seront facturés en supplément selon le tarif ci-après.

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle	1063	€ HT
Visite pendant une période de suspension	1063	€ HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, suivi annuel, accroissement de contrôle

Essais de flexion 4 points sur bois aboutés	757	€ HT
Vérification du collage (panneaux et cadres)	757	€ HT
Vérification du traitement	325	€ HT

Les frais d'essais et d'études nécessaires pour certains procédés sont facturés selon le tarif général de FCBA.

5. CTB-PI « Poutres en I »

DROIT D'INSCRIPTION.

Pour un nouveau titulaire	1063 € HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	531 € HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 site	249 € HT
Pour un site déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	187 € HT

B. Proportionnelle à la longueur de poutres fabriquées sous marque.

€/1000 ml pour les 2500 premiers mètres	57,52 € HT
€/1000 ml pour les mètres compris entre 2500 et 5000	34,51 € HT
€/1000 ml pour les mètres au-dessus de 5000	23,00 € HT

Lorsqu'une même entreprise possède plusieurs usines sous certification, les limites des tranches sont divisées par le nombre de site de production.

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise	53 € HT
--------------------------------------	---------

Les essais de vérification prévus dans le règlement technique seront facturés en supplément selon le tarif ci-après.

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle	1063 € HT
Visite pendant une période de suspension	1063 € HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, suivi annuel, accroissement de contrôle

Essais de flexion 4 points sur bois aboutés	757 € HT
Essais de cisaillement par compression des plans de collage	702 € HT
Vérification du traitement	325 € HT

Les frais d'essais et d'études nécessaires pour certains procédés sont facturés selon le tarif général de FCBA.